

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 10 février 1937 portant suppression du prélèvement crevée sur les pensions des retraités locaux

n° 10

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
10 février 1937

Numéro JO
n° 483 du 28/02/1937

Date du numéro
28 février 1937

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1811, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant de mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 18 janvier 1937, portant suppression du prélèvement exercé sur les pensions des retraités locaux, inséré au Journal officiel de la République française des 18 et 19 janvier 1937

Vu la dépêche ministérielle n° 3/1 du 29 janvier 1937 :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances, pour compter du 1er janvier 1937, le décret du 18 janvier 1937 susvisé, portant suppression du prélèvement exercé sur les pensions des retraités locaux.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. ANNET.